

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 26 octobre 2016.

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 26 octobre 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. André Fournier (représentant Causapsca)  
M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : M. Yves Labonté (représentant Sayabec)  
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)

Personnes-ressources présentes :  
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

### Résolution CM 2016-243 concernant l'ouverture de la séance d'ajournement du 26 octobre 2016

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution CM 2016-244 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 26 octobre 2016

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Communication du service d'évaluation - Appel d'offres public pour services professionnels en évaluation foncière (évaluateur agréé) – Adjudication
4. Règlement N° 2016-18, décrétant l'octroi d'une subvention à la Corporation de gestion du parc régional de Val-d'Irène et un emprunt pour le financement des dépenses d'immobilisation réalisées dans le parc régional et pour le redressement de la situation financière de la Corporation - Adoption
5. Période de questions de l'assistance
6. Levée de la séance

Adoptée.

## 3. COMMUNICATION DU SERVICE D'ÉVALUATION

### 3.1 Appel d'offres public pour services professionnels en évaluation foncière (évaluateur agréé) – Adjudication

### Résolution CM 2016-245 concernant l'adjudication d'un contrat pour services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019

Considérant que la MRC de La Matapédia est en charge de l'évaluation foncière pour l'ensemble de son territoire;

Considérant le départ de M. Jacques Dupéré, évaluateur agréé pour la MRC de La Matapédia en 2017 ;

Considérant que la MRC de La Matapédia requiert des services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;

- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'achat dudit service professionnel ;
- Considérant que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :
- Groupe Altus
  - Servitech évaluateurs agréés
- Considérant que le comité d'analyse a procédé à l'évaluation des soumissions selon la grille de pondération prévue au devis d'appel d'offres ;
- Considérant que Groupe Altus a cumulé le pointage le plus élevé dans le cadre dudit appel d'offres ;
- Considérant que le responsable de l'achat a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet ;
- Considérant que l'achat dudit service professionnel occasionne une dépense de 100 000 \$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus) ;
- Considérant que tout membre du Conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 à Groupe Altus au montant de 304 159,46 \$, incluant les taxes et tous frais applicables;
2. d'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres [SÉ@O](#);
3. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur-général, ainsi que Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

**4. RÈGLEMENT N° 2016-18, DÉCRÉTANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA CORPORATION DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE ET UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION RÉALISÉES DANS LE PARC RÉGIONAL ET POUR LE REDRESSEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA CORPORATION - ADOPTION**

**Résolution CM 2016-246 concernant l'adoption du règlement no 2016-18 décrétant l'octroi d'une subvention à la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène et un emprunt pour le financement des dépenses d'immobilisation réalisées dans le parc régional et pour le redressement de la situation financière**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 2016-18 décrétant l'octroi d'une subvention à la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène et un emprunt pour le financement des dépenses d'immobilisation réalisées dans le parc régional et pour le redressement de la situation financière. Le conseil de la MRC de La Matapédia est par le présent règlement autorisé à dépenser la somme maximale de 727 250 \$ en octroyant une subvention du même montant à la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène pour le redressement de sa situation financière.

Adoptée.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution CM 2016-247 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Marlène Landry, il est unanimement résolu de lever la séance à compter de 20h00.

Adoptée.